

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 65

ABSTENTION : 12 - CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Alain HOUPERT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	M. Hervé BRUYERE	
M. Patrick MOREAU	M. Thierry FALCONNET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Affectation des résultats 2014 - Budget principal et budgets annexes**

Les comptabilités M14 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice + résultats des exercices antérieurs) sont affectés par l'assemblée délibérante dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif (CA). Le vote du CA 2014 du Grand Dijon intervenant après l'adoption du budget primitif 2015, la reprise des résultats est par conséquent effectuée au budget supplémentaire 2015.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2014, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2014, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2014,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2014.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2014, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 11 387 454,47 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 12 469 485,78 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 1 082 031,31 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2015.

Excédent de fonctionnement 2014	12 469 485,78 €
Solde d'investissement 2014 (D/001 besoin de financement)	-11 089 521,46 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	-297 933,01 €
<i>RAR dépenses</i>	9 432 480,53 €
<i>RAR recettes</i>	9 134 547,52 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	-11 387 454,47 €
Affectation sur l'exercice 2015 :	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	11 387 454,47 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	1 082 031,31 €

Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I. : le compte administratif 2014 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 840 998,26 €) en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2014	840 998,26 €
Solde d'investissement 2014 (R/001 excédent de financement)	216 267,57 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	-24 574,00 €
<i>RAR dépenses</i>	24 574,00 €
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	191 693,57 €
Affectation sur l'exercice 2015 :	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	840 998,26 €

Budget annexe des transports publics urbains : à fin 2014, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 197 563,86 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 20 427 469,68 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 16 229 905,82 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Excédent de fonctionnement 2014	20 427 469,68 €
Solde d'investissement 2014 (D/001 besoin de financement)	-5 920 443,15 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	1 722 879,29 €
<i>RAR dépenses</i>	285 042,89 €
<i>RAR recettes</i>	2 007 922,18 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	-4 197 563,86 €
Affectation sur l'exercice 2015 :	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	4 197 563,86 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	16 229 905,82 €

Budget annexe du crématorium : le compte administratif 2014 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 1 069 851,73 €) en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2014	1 069 851,73 €
Solde d'investissement 2014 (R/001 excédent de financement)	1 597,57 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	5 110,00 €
<i>RAR dépenses</i>	4 690,00 €
<i>RAR recettes</i>	9 800,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	6 707,57 €
Affectation sur l'exercice 2015 :	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	1 069 851,73 €

Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères : ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat. Egal à 2 610 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 est reporté automatiquement à cette section au budget 2015.

Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères : ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat. Egal à 175 477,03 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 est reporté automatiquement à cette section au budget 2015.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenièrre : il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement sur ce budget, du fait de la tenue d'une comptabilité de stocks. Egal à 59 348,53 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 est reporté automatiquement à cette section au budget 2015.

Excédent de fonctionnement 2014	59 348,53 €
Solde d'investissement 2014 (D/001 besoin de financement)	-562 688,75 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	0,00 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	-562 688,75 €
<u>Affectation sur l'exercice 2015 :</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant - du fait de la tenue d'une comptabilité de stocks
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	59 348,53 €

Budget annexe du groupe turbo-alternateur : le compte administratif 2014 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 2 470 406,16 €) en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2014	2 470 406,16 €
Solde d'investissement 2014 (R/001 excédent de financement)	517 795,37 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	-229 178,00 €
<i>RAR dépenses</i>	229 178,00 €
<i>RAR recettes</i>	
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	288 617,37 €
<u>Affectation sur l'exercice 2015 :</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	2 470 406,16 €

Budget annexe de l'eau : le compte administratif 2014 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 972 045,98 €) en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2014	972 045,98 €
Solde d'investissement 2014 (R/001 excédent de financement)	14 314,52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	-
<i>RAR dépenses</i>	-
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	14 314,52 €
<u>Affectation sur l'exercice 2015 :</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	972 045,98 €

Budget annexe de l'assainissement : à fin 2014, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 423 163,10 €. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 5 790 510,47 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 4 367 347,37 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Excédent de fonctionnement 2014	5 790 510,47 €
Solde d'investissement 2014 (D/001 besoin de financement)	-1 423 163,10 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2015	-
<i>RAR dépenses</i>	-
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2015	-1 423 163,10 €
<u>Affectation sur l'exercice 2015 :</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	1 423 163,10 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	4 367 347,37 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de déterminer** les reports de résultats 2014 et leur affectation sur l'exercice 2015 comme décrits précédemment.
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2015.